

LES RAPPORTS ENTRE LE PENSIONNAT SAINTE-MARIE ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE YAMASKAVILLE, 1930-1960

Marie-Josée Delorme

À l'heure actuelle, notre connaissance de l'histoire de l'éducation au Québec repose en bonne partie sur les travaux réalisés par Louis-Philippe Audet. Sa synthèse magistrale sur l'*Histoire de l'enseignement au Québec*¹, parue en 1971, constitue toujours un manuel de base indispensable qui permet de retracer l'évolution des aspects administratif, financier et pédagogique de l'enseignement depuis le Régime français jusqu'à la réforme scolaire des années 1960. Cependant, l'*Histoire de l'enseignement au Québec*, comme la plupart des études réalisées en ce domaine, ne fait qu'effleurer la question de l'éducation des filles. À l'exception de quelques paragraphes consacrés aux avenues éducatives spécifiques aux filles, tel l'enseignement ménager, l'ouvrage d'Audet donne à penser que l'instruction des garçons et celle des filles partageaient sensiblement une même réalité.

Or les recherches menées principalement par le *GRHEF* (Groupe de recherche en histoire de l'éducation des filles) ont permis de dégager un modèle original de développement de l'instruction des filles. Au cœur de ce modèle de développement émerge le rôle déterminant joué par les congrégations religieuses enseignantes féminines. Il est maintenant possible d'affirmer que le pensionnat a représenté le lieu privilégié de l'instruction des filles depuis le milieu du XIXe siècle jusqu'aux années 1950. À ce jour, diverses congrégations religieuses enseignantes, les programmes d'études, la pédagogie, le discours éducatif et les clientèles étudiantes ont fait l'objet d'analyses variées dont les résultats ont servi à l'élaboration de l'ouvrage *Les couventines*². Ce dernier fait suite à un autre ouvrage intitulé *Maîtresses de maison, maîtresses d'école*³, dont la première partie est consacrée à différents aspects des rapports femmes/éducation.

Ces recherches ont ainsi permis d'éclairer de larges pans de l'histoire de l'éducation des filles dans les congrégations religieuses enseignantes. Toutefois, la question du financement des institutions éducatives dirigées par celles-ci demeure pratiquement inexplorée. D'une manière plus globale, quelques rares auteurs se sont penchés sur le financement des oeuvres éducatives de l'Église. C'est le cas notamment de G. Gendron, dont l'étude de 1946 porte sur *La contribution financière du clergé séculier et des communautés religieuses à l'enseignement dans le province de Québec*⁴. Cette dernière a pour principal objectif d'évaluer les coûts de remplacement des religieux par des laïcs à tous les échelons du système scolaire. Quelques études se sont intéressées

spécifiquement aux finances des congrégations enseignantes féminines. Aline Lebel a rédigé un article sur «Les propriétés foncières des Ursulines et le développement de Québec, 1854-1940»⁵. Marie-Paule Malouin a consacré un chapitre de son mémoire de maîtrise à la dynamique financière d'un pensionnat, l'Académie Marie-Rose⁶. Enfin, Micheline Dumont et Lucie Champagne ont entamé une vaste exploration de cette question⁷.

Afin de contribuer à lever le voile sur cet aspect quasiment inexploré de l'histoire de l'éducation des filles, nous avons choisi de faire porter nos recherches sur le financement du pensionnat Sainte-Marie durant la période 1930 à 1955. Précisons que le nom de l'institution est fictif, comme le seront d'ailleurs tous les noms propres qui permettraient d'identifier la congrégation à laquelle appartenait le pensionnat. C'est à cette condition expresse que les autorités de la congrégation ont accepté, non sans réticences, de nous donner accès aux archives financières. À notre avis, le fait de se plier à cette exigence n'affecte en rien la validité de la démonstration.

La délimitation de la période étudiée procède essentiellement des sources disponibles. En effet, l'accès aux états financiers du pensionnat nous a été autorisé pour les seules années 1930 à 1955. Loin d'être dénuées d'intérêt, ces années constituent une période charnière de l'histoire de l'éducation au Québec. Du milieu du XIX^e siècle jusqu'à la fin des années 1930, les structures et le fonctionnement du système scolaire québécois ne subissent aucune transformation majeure. En 1943, par contre, la loi de la fréquentation scolaire obligatoire inaugure une conjoncture nouvelle et entraîne des changements importants dont la réforme scolaire majeure des années 1960 sera l'aboutissement ultime. C'est donc à une étape importante de l'évolution de l'éducation au Québec que correspond la présente recherche.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, on voit l'État québécois abdiquer ses responsabilités en matière d'éducation au profit de l'Église catholique. Durant près d'un siècle, l'État se confinera à un rôle marginal alors que l'Église exercera un monopole quasi-absolu sur le système d'éducation⁸. Du côté des filles, les congrégations religieuses féminines se feront le moteur du développement de l'instruction.

Dans ce contexte, la question du financement de l'éducation constitue une variable de première importance. En effet, la faiblesse du développement du système scolaire public a suscité une dynamique particulière dans les rapports entre le réseau d'écoles privées massivement développé par les congrégations enseignantes féminines et le réseau d'écoles publiques. Dans son étude de l'Académie Marie-Rose entre 1876 et 1911, Malouin avance que ce sont les revenus générés par l'école privée qui ont permis à des congrégations religieuses d'assurer, à des coûts dérisoires, l'instruction dans le secteur public⁹. Est-il possible de reprendre cette hypothèse pour les décennies précédant la réforme scolaire des années 1960? C'est ce à quoi nous tenterons de répondre par une analyse des rapports entre l'école privée et l'école publique.

À l'instar de l'Académie Marie-Rose, le pensionnat Sainte-Marie était à la fois une institution indépendante, propriété d'une congrégation religieuse, et une institution sous-contrôle de la commission scolaire. En effet, les religieuses étaient responsables de l'enseignement des filles à l'école publique Ste-Madeleine attenante au pensionnat et louaient des locaux de classe à la commission scolaire. Ce double statut qui lie réseau privé et réseau public suscite de multiples interrogations. Mais il y a plus. Comme la commission scolaire était également responsable de l'instruction des garçons, une seconde problématique, liée à l'appartenance sexuelle, peut se greffer à la première. Dans cette perspective, on cherchera à voir de quelle manière la différence sexuelle a pu influencer le développement de l'instruction offerte aux garçons et aux filles dans une municipalité.

Quelle est la nature des rapports entre la commission scolaire et le pensionnat? Quel sens donner au mot «responsable»? La responsabilité des religieuses se limitait-elle à l'encadrement pédagogique des élèves à l'école publique? En ce qui concerne la pédagogie, l'enseignement dispensé aux filles du secteur public était-il le même qu'au secteur privé? Enfin, l'enseignement destiné aux filles était-il comparable à celui offert à l'école de garçons, l'autre école sous-contrôle de Yamaskaville?

Pour procéder à l'analyse, nous avons divisé la période couverte en deux parties. L'une couvre la période 1930 à 1942, l'autre va de 1943 à 1960. Cette division chronologique trouve sa justification dans des différences conjoncturelles notables. La première période se caractérise par la stabilité du monde de l'éducation. Les structures de l'appareil scolaire ne subissent aucune modification importante, les conditions de travail du personnel enseignant continuent d'être misérables et la fréquentation scolaire, égale à elle-même, demeure faible.

En 1943, la loi de la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à 14 ans contribue à combler le net retard qu'accuse le Québec en matière de scolarisation par rapport au monde occidental. Ce premier pas est bientôt suivi de maints efforts visant à améliorer la formation et le traitement des enseignants, et à ajuster le système scolaire aux exigences d'une société moderne.

Bref, la période 1943-1960 inaugure une ère de changements dans le secteur de l'éducation et constitue en quelque sorte le prélude de la grande réforme scolaire des années 1960. Elle contraste donc avec la période précédente, période placée sous le sceau de la continuité.

La première partie de l'article est consacrée successivement à l'examen des dépenses effectuées par la commission scolaire dans les écoles sous-contrôle, à la construction de l'école de filles et au traitement du personnel enseignant. La deuxième partie traite à nouveau de la question du personnel enseignant et aborde le phénomène de l'extension de l'enseignement secondaire.

La majeure partie de l'analyse s'appuie sur les *Procès-verbaux de la Municipalité scolaire de la ville de [Yamaskaville]*, sur les *États financiers des corporations scolaires*, publication annuelle du Département des Affaires Municipales, de l'Industrie et du Commerce et sur le *Rapport du Surintendant*

de l'Instruction publique (RSIP), où se trouvent les compilations du traitement moyen alloué aux enseignants religieux et laïcs des deux sexes. Les archives de la congrégation ont complété ces renseignements.

1. LA PÉRIODE 1930-1942

En principe, une commission scolaire doit assurer l'enseignement à tous les élèves sous-contrôle, garçons et filles. Par conséquent, les commissaires doivent fournir les ressources financières nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins des écoles. Ce principe est-il appliqué dans la réalité? L'école de garçons et l'école de filles évoluent-elles dans des conditions matérielles, sinon identiques, du moins semblables? L'analyse des dépenses effectuées par les commissaires dans les deux écoles permettra d'en juger.

A. Les dépenses

La répartition des montants annuels dépensés respectivement au collège Saint-Jean, l'école des garçons, et à l'école Sainte-Madeleine, l'école sous-contrôle dirigée par les religieuses, posait un grave problème. En effet, les *États financiers des corporations scolaires* présentent uniquement l'état des dépenses pour l'ensemble des écoles sous-contrôle de la municipalité. Pour départager les dépenses, il a donc fallu dépouiller la rubrique «comptes à payer» qui apparaît dans les procès-verbaux à toutes les assemblées hebdomadaires des commissaires. Ce procédé long et fastidieux nous a contraint à limiter l'exercice à deux années, soit 1929-30 et 1939-40. Des sondages mensuels effectués pour les années 1933-34 et 1937-38 ont permis de s'assurer que les données recueillies pour les années choisies étaient représentatives de la période 1930-1942.

Les montants relevés ont été distribués entre trois postes de dépenses: les frais d'entretien (chauffage, éclairage et ménage), les dépenses en réparations, fournitures et mobilier et, enfin, les prix de fin d'année. Les résultats obtenus, compilés au tableau I, révèlent des écarts considérables entre les deux écoles, l'école de garçons drainant des fonds beaucoup plus importants que celle des filles. En 1929-30, les dépenses effectuées par les commissaires à l'école de garçons représentaient en moyenne 13.98\$ par élève, comparativement à 4.83\$ à l'école des filles. En 1939-40, le coût moyen par élève s'établit à 18.16\$ pour le collège et à 7.44\$ pour l'école Sainte-Madeleine.

Qu'est-ce qui explique les dépenses nettement plus élevées du collège? La réponse réside dans la responsabilité qu'assume la commission scolaire en ce qui a trait au logement des Frères de l'Instruction chrétienne embauchés pour enseigner aux garçons. La nature et l'étendue de cette responsabilité sont précisées dans les *Accords et Conventions* passés entre les deux parties en 1920.

En sus du traitement annuel qu'elle payera aux religieux, la commission scolaire s'engage alors

à fournir aux frères un logement convenable, (...) à faire au logement des frères tous les travaux de réparations et d'entretien, (...) à faire chauffer le logement, (...) à fournir aux maîtres tous les livres et autres articles nécessaires pour l'enseignement, (...) à payer pour l'achat et l'entretien du mobilier personnel des frères une allocation spéciale de 300 piastres par frère.¹⁰

En 1922, l'annexion au collège d'un pensionnat, dont l'administration dépendra exclusivement des frères, entraînera une modification de l'entente initiale. Désormais, les frères payeront la moitié des frais de chauffage et d'électricité¹¹. Les dépenses afférant à l'entretien des pensionnaires se trouvent assurés par les frais de pension.

Ainsi donc, les commissaires défraient dans une large mesure les coûts d'entretien du personnel enseignant masculin, tandis que la congrégation des soeurs assume, de son côté, la totalité des frais d'entretien de ses membres employées à l'école de filles. Logées au couvent, celles-ci n'occasionnent à la commission scolaire d'autres déboursés que le coût de leur salaire annuel. En ce sens, l'établissement à demeure des religieuses à Yamaskaville s'avère financièrement profitable pour les autorités scolaires.

Outre la participation de la commission scolaire à l'entretien des frères, l'attitude des commissaires à l'égard de l'état matériel des deux écoles sous-contrôle contribue à expliquer la répartition des dépenses entre celles-ci. De toute évidence, les commissaires privilégient le collège. La construction de celui-ci a été achevée au début de la Première Guerre mondiale. Spacieux, l'édifice en brique compte trois étages. Apparemment, les commissaires n'ont pas lésiné sur la qualité des matériaux et de l'équipement. Dans le *Rapport du Surintendant* de 1914-15, l'inspecteur d'écoles écrivait: «la ville de [Yamaskaville] peut être fière de son splendide collège, un des plus beaux dans notre province. Tout y est moderne et du dernier goût»¹².

On ne peut certainement pas en dire autant de l'école de filles. De dimension plus modeste que le collège, celle-ci a été construite en 1871. Le rapport qu'adresse l'inspecteur aux commissaires, en 1921, donne une idée de l'état lamentable dans lequel se trouve l'école de filles:

L'éclairage est très défectueux. Le 23 février à 3 heures P.M., je n'ai pu faire lire ni faire écrire les élèves; on n'y voyait rien. Il n'y a pas d'électricité, de sorte que les journées sombres, élèves et institutrices sont dans l'obscurité.

Il n'y a pas de système de ventilation, les cabinets d'aisance sont mal placés, fonctionnent mal et sentent mauvais. Les religieuses s'en plaignent beaucoup.

Il manque de fournitures scolaires. Les tableaux noirs sont défectueux, certaines classes n'ont aucune carte géographique(...) ¹³.

La situation ne s'améliore guère au cours des années qui suivent. Dans son rapport de 1930, l'inspecteur mentionne que l'édifice «laisse à désirer sous bien des aspects». Entre autres choses, souligne-t-il, «l'école manque de propreté et la ventilation est mauvaise» ¹⁴.

En regard de l'état passablement délabré de l'école Sainte-Madeleine en 1930, le montant de 441.00\$ consacré aux dépenses de fournitures, réparations et mobilier apparaît minime. De fait, les commissaires se sont bornés à défrayer les coûts des réparations les plus urgentes, n'allouant que 74.19\$ pour l'achat de fournitures scolaires.

En contrepartie, les commissaires veillent à maintenir le collège en bon état. En 1929-30, ils autorisent la réfection de la toiture, des portes, des châssis et des salles de toilettes. Par ailleurs, les commissaires acquiescent volontiers à la plupart des requêtes provenant du frère-directeur. Par exemple, celui-ci obtiendra que la commission scolaire défraye la construction d'un appentis destiné à servir de boutique au frère-menuisier ¹⁵. On notera que les religieuses, qui accueillent également des pensionnaires dans le pensionnat adjacent à l'école assument seules la totalité des dépenses de ce pensionnat.

Dix ans plus tard, l'écart considérable qui persiste entre les dépenses de l'une et l'autre des écoles sous-contrôle, en matière de fournitures, réparations et mobilier, se justifie d'une manière qu'on pourrait qualifier de plus objective. En effet, le collège, vieux de 25 ans, nécessite cette année-là un certain nombre de travaux importants, tandis que l'école Sainte-Madeleine, reconstruite trois ans auparavant, n'exige que peu de déboursés de cette nature.

Cette question de la reconstruction de l'école Sainte-Madeleine mérite d'être approfondie pour deux raisons. D'une part, parce qu'elle en dit long sur l'attitude des commissaires à l'endroit de l'instruction des filles et, d'autre part, parce qu'elle constitue un épisode éclairant des rapports entre les secteurs public et privé.

B. La construction de la nouvelle école de filles

La question de la reconstruction de l'école Sainte-Madeleine est soulevée pour la première fois en 1922 par l'inspecteur d'écoles qui, déplorant à nouveau «les classes malsaines, obscures et encombrées», se montre on ne peut plus explicite:

Il faut rebâtir absolument. Songez donc qu'il y a 112 enfants d'entassés dans une classe qui devrait en contenir tout au plus 40. Si un inspecteur du bureau d'hygiène provincial visitait cet externat, je suis sûr qu'il le condamnerait(...) ¹⁶.

En dépit du ton impérieux du rapport, sa lecture à l'assemblée des commissaires ne suscite ni commentaire, ni débat. Manifestement, les commissaires n'ont aucunement l'intention d'y donner suite. En 1930, le nouvel inspecteur d'écoles dénonce à son tour l'engorgement et l'état pitoyable des locaux et intime la commission scolaire, soit d'agrandir, soit de construire une nouvelle école¹⁷. À la fin de l'année scolaire de 1930-31, les commissaires n'ont toujours pas abordé cette question.

En septembre 1931, le problème des classes surchargées se pose avec autant d'acuité que par le passé. Pressés d'agir par l'inspecteur, les commissaires se tournent alors du côté des autorités du pensionnat. En octobre, celles-ci acceptent de louer deux classes du pensionnat destinées à recevoir quelque 70 élèves de l'école publique¹⁸.

Redoutant que cette solution temporaire ne devienne permanente, l'inspecteur porte le dossier de l'école Sainte-Madeleine à l'attention du Surintendant de l'Instruction publique. À l'hiver 1932, celui-ci ordonne à la commission scolaire «de prendre, sans aucun délai, les moyens nécessaires pour décongestionner l'école [Sainte-Madeleine] (...) soit en l'agrandissant, soit en construisant une nouvelle école»¹⁹. Durant un mois, les commissaires discutent, sans grand enthousiasme, de ces deux possibilités, mais ne prennent aucune décision. En septembre 1932, bon nombre d'élèves de l'école publique sont à nouveau dirigés vers le pensionnat.

Au cours des années qui suivent, les craintes qu'entretenait l'inspecteur s'avèrent fondées: le dossier de l'école de filles reste pendant. Puis, en avril 1935, les commissaires se proposent de louer au pensionnat, non plus deux classes comme par les années passées, mais bien quatre classes pour loger une partie des 296 élèves prévues pour la rentrée de septembre²⁰. C'est là-dessus que s'engage une lutte à finir entre l'inspecteur et les commissaires.

À une réunion spéciale convoquée par l'inspecteur, celui-ci déclare qu'il ne peut se satisfaire des classes louées et, qu'en conséquence, il exige que des travaux de rénovation et d'agrandissement de l'école de filles soient entrepris sur le champ²¹. Invoquant la crise économique qui sévit, les commissaires prient l'inspecteur de bien vouloir tolérer la situation actuelle encore un an. L'un d'eux admet que la commission scolaire «a un joli montant en caisse(...)», mais croit qu'il est du devoir de la corporation «de faire profiter les contribuables de ce montant par une diminution du taux de taxes»²². Or, les contribuables ont déjà bénéficié d'une réduction de taxes, le taux de cotisation s'établissant à 1.15\$ du cent dollars d'évaluation en 1934-35, comparativement à 1.25\$ en 1929-30²³.

Imperturbable, l'inspecteur d'écoles rejette catégoriquement l'argument des commissaires et affirme, de surcroît, qu'il est au courant de la bonne situation financière de la ville. L'examen des états financiers de la commission scolaire montre une augmentation de la valeur estimée des immeubles imposables au cours des cinq dernières années, celle-ci passant de 2 231 810.00\$ en 1929-30 à 3 204 180.00\$ en 1934-35. Conséquemment, le rendement de la taxe scolaire s'est accru et ce, malgré une diminution du taux de la cotisation²⁴. Enfin, conclut

l'inspecteur, «cet agrandissement s'impose vu surtout que beaucoup de parents ne peuvent pas envoyer leurs enfants au pensionnat(...)»²⁵.

Acculés, les commissaires acquiescent finalement à la demande de l'inspecteur, non sans avoir souligné qu'ils auraient préféré «économiser pour soulager les contribuables»²⁶. En août 1935, la visite de l'inspecteur des édifices publics jette une douche froide sur le projet d'agrandissement. Celui-ci déclare l'école Sainte-Madeleine est trop vétuste pour être réparée économiquement²⁷. La commission scolaire n'a plus le choix: elle doit reconstruire.

Pour financer une partie des travaux, la commission scolaire procédera à une émission d'obligations pour un montant de 26 000.00\$. De plus, la rétribution mensuelle sera provisoirement augmentée à 0.20\$ par mois, au lieu des 0.05\$ exigés jusque là, montant minimum permis par la loi²⁸. À la fin des travaux, en janvier 1936, les commissaires adresseront au gouvernement une demande d'octroi «aussi substantiel que possible au sujet de l'école [Sainte-Madeleine], dont la construction coûte à cette municipalité la somme de 41 638.02\$»²⁹. Presque un an plus tard, la commission scolaire recevra une subvention de 10 000.00\$³⁰.

L'exposé qui précède permet de faire deux constatations. Premièrement, il fait ressortir le manque d'intérêt et le peu d'empressement dont font preuve les commissaires lorsqu'il s'agit d'investir dans l'instruction des filles. En second lieu, il apparaît évident que la présence du pensionnat Sainte-Marie de Yamaskaville n'est pas étrangère au fait que la commission scolaire ait mis autant de temps à remplacer les locaux vétustes. La location de classes au pensionnat offrait une solution commode qui permettait aux commissaires de continuer à dispenser l'enseignement aux filles à des coûts peu élevés. En effet, les commissaires n'ont déboursé que 760.00\$³¹ pour loger les élèves en surnombre durant cinq ans, repoussant d'autant l'investissement qu'exigeait la construction d'une nouvelle école. Pendant ces années, les religieuses ont assumé toutes les dépenses du pensionnat, même si deux, puis quatre, salles de classes sont réquisitionnées pour l'école publique.

La commission scolaire n'a pas tiré profit uniquement de l'infrastructure du pensionnat Sainte-Marie. Comme on le verra à présent, les ressources humaines de la congrégation religieuse ont aussi permis aux commissaires d'offrir les services éducatifs à bas prix.

C. Traitements du personnel enseignant

L'enseignement dans les deux écoles sous-contrôle de Yamaskaville est entièrement assuré par des institutrices et instituteurs religieux. En 1929-30, la part des salaires du personnel enseignant dans l'ensemble des dépenses de la commission scolaire s'établit à 24,25%; elle augmente légèrement à partir de 1931-32, puis atteint 37,41% en 1939-40. Durant toute la décennie, les proportions obtenues à Yamaskaville se révèlent de 7 à 10% inférieures aux moyennes

calculées pour l'ensemble des commissions scolaires des villes du Québec³². Comment expliquer cette différence?

La faiblesse des salaires versés aux institutrices religieuses de l'école Sainte-Madeleine constitue un facteur important. De 1929-30 jusqu'en 1941-42, chacune d'elles reçoit un salaire annuel de 300.00\$, tandis qu'un frère du collège touche exactement le double³³. Manifestement, les salaires ne sont pas déterminés en fonction des qualifications des religieux, et pour cause. Une loi adoptée en 1846 avait établi que les religieux et religieuses n'étaient pas tenus de posséder un brevet pour enseigner³⁴. Certes, quelques enseignants se prévalaient du privilège d'obtenir des Brevets du Bureau Central des Examineurs Catholiques. Mais il n'est pas possible de les identifier dans les sources consultées. Chose certaine, les salaires ne sont pas modifiés pour autant, du moins avant 1940. Tenait-on compte des années d'expérience? Les procès-verbaux de la commission scolaire l'auraient précisé si tel avait été le cas. D'ailleurs, le traitement uniforme que recevaient respectivement les frères et les soeurs nie l'existence de critères liés à la diplomation ou à l'ancienneté.

En dernière analyse, il apparaît que les différences salariales dépendent davantage du sexe et du statut civil des enseignants que de leur compétence. D'après les études réalisées à ce jour³⁵, il s'agit là d'un phénomène généralisé dans l'ensemble des commissions scolaires du Québec. À compétence égale, une institutrice laïque reçoit un salaire inférieur à celui d'un instituteur laïc, les enseignants religieux gagnent moins que leurs collègues laïcs, et les religieuses gagnent moins que les religieux.

En principe, donc, l'embauche de religieux et de religieuses exclusivement permet aux commissaires de Yamaskaville d'économiser sur la masse salariale. Dans les faits, toutefois, on constate que ce sont les institutrices de l'école Sainte-Madeleine qui font les frais de l'économie réalisée. Le tableau II rend compte de cette constatation. Pour les années 1929-30, 1934-35 et 1939-40, les traitements respectifs des frères et des soeurs de Yamaskaville y sont comparés avec les salaires annuels moyens versés aux enseignants religieux et laïcs des deux sexes dans l'ensemble du Québec.

Il importe ici de préciser que les salaires des enseignants des grandes cités, comme Montréal et Québec, gonflent les moyennes provinciales. Qu'ils soient laïcs ou religieux, ces instituteurs et institutrices gagnent toujours plus que leurs collègues établis en province. Les écarts les plus marqués se révèlent du côté des instituteurs laïcs, dont près de 75% de l'effectif se concentrent dans les grandes villes. Par exemple, Serge Mainville a calculé que le salaire annuel moyen d'un instituteur catholique montréalais s'établissait, en 1935-36, à 1 613.87\$, tandis que les salaires versés dans les autres régions du Québec oscillaient entre 387.86\$ et 724.45\$³⁶.

À la lueur de cette précision, la comparaison entre les salaires accordés à Yamaskaville et ceux versés dans l'ensemble de la province est éloquent. Entre 1929-30 et 1939-40, le traitement annuel d'un frère du collège Saint-Jean est toujours supérieur au salaire moyen versé aux instituteurs religieux, et se compare

avantageusement, du moins au milieu des années 1930, au traitement que reçoit un instituteur laïc oeuvrant en dehors de Montréal. En contrepartie, les religieuses de l'école Sainte-Madeleine touchent un salaire nettement inférieur aux traitements moyens que perçoivent respectivement les institutrices religieuses et les institutrices laïques. En fait, le salaire des religieuses de Yamaskaville se compare davantage à celui des institutrices rurales, de loin la catégorie d'enseignants la plus mal payée³⁷. Apparemment, la faiblesse de la rémunération des soeurs permet aux commissaires d'offrir des salaires plus élevés que la moyenne aux frères du collège.

Par ailleurs, en comparant d'une part, les salaires des frères et des soeurs de Yamaskaville et, d'autre part, les traitements annuels moyens des enseignants religieux des deux sexes, on s'aperçoit que les salaires des enseignants religieux de Yamaskaville n'évoluent pas selon la moyenne provinciale. L'écart entre les traitements des premiers se maintient à 300.00\$ durant 10 ans, tandis qu'il varie entre 188.00\$ et 206.00\$ dans le cas des seconds. Autrement dit, à Yamaskaville, les frères ont un salaire supérieur à la moyenne provinciale alors que les soeurs ont un salaire inférieur à cette moyenne. De plus, les frères sont toujours plus favorisés que les religieuses à Yamaskaville que dans l'ensemble de la province.

Les salaires des religieuses étant de beaucoup inférieurs à ceux des frères, les commissaires de Yamaskaville useront de quelques astuces pour tirer davantage profit de la situation. L'exemple suivant est révélateur. À deux reprises, l'ouverture d'une nouvelle classe au collège, d'un degré de scolarité plus élevé, entraînera le transfert d'une classe de petits garçons vers l'école Sainte-Madeleine. Ce transfert sera effectué, précisent les procès-verbaux, afin «que le nombre de frères dépendant de la commission scolaire ne soit pas augmenté»³⁸. Voilà qui est intéressant. L'instruction plus poussée des garçons contribue à diminuer le nombre de classes disponibles pour les filles. Il est vraisemblable que cette stratégie augmente le nombre de filles «obligées» de fréquenter le pensionnat et qu'elle contribue à la privatisation des classes plus avancées des filles.

Enfin, les contrats d'engagement transcrits dans les procès-verbaux nous apprennent que les commissaires ont épargné le coût d'un salaire durant une période de sept ans. En effet, la congrégation des soeurs a fourni gratuitement les services d'une directrice pour l'école Sainte-Madeleine entre 1937-38 et 1943-44. Les contrats ne mentionnent malheureusement pas pourquoi il en a été ainsi. Pour la commission scolaire, le travail bénévole de la directrice s'est traduit par une économie de 2 100.00\$. Au collège, par contre, le frère-directeur touchait le même salaire que ses collègues enseignants.

* * *

À ce stade-ci de l'analyse, il est possible de dégager un certain nombre de conclusions sur chacun des principaux intervenants en matière d'instruction

publique durant la période 1930-1942, soit la commission scolaire, l'État et la congrégation des soeurs de Yamaskaville. Les commissaires font systématiquement des économies aux dépens de l'école des filles et font obstruction aux directives du D.I.P. pour sa reconstruction, stratégies qui sont facilitées par la présence, dans la ville, d'une congrégation religieuse féminine et d'un pensionnat. Cette situation traduit les limites du pouvoir d'intervention du D.I.P., mais surtout, illustre le fait que les commissaires ont fait un choix entre l'instruction des garçons et celle des filles. Mieux: les frères ont pu faire fonctionner un pensionnat³⁹ dans les locaux-mêmes de la commission scolaire, alors que les soeurs ont dû se priver des locaux de leur pensionnat privé pour accommoder la clientèle féminine de l'école publique.

2. PÉRIODE 1943-1960

On a dit précédemment que cette période inaugurerait une ère de changement. L'obligation, depuis 1943, de fréquenter l'école jusqu'à 14 ans et la poussée démographique d'après-guerre entraînent un fort accroissement de la clientèle scolaire. Ainsi, les écoles sous-contrôle de Yamaskaville, qui avaient accueilli en moyenne 557 élèves par année entre 1930 et 1949, voient le nombre annuel moyen d'élèves grimper à 797 entre 1950 et 1961⁴⁰.

Pour dispenser l'enseignement à cette proportion accrue d'élèves, la commission scolaire devra conséquemment augmenter ses effectifs enseignants. Du même coup, les commissaires devront faire face à deux processus qui caractérisent la période 1943 à 1960, soit le relèvement des salaires et la laïcisation du personnel enseignant. Dans la perspective des rapports entre le pensionnat Sainte-Marie et la commission scolaire, il sera intéressant de voir comment évolue la situation dans les écoles sous-contrôle, et plus particulièrement à l'école Sainte-Madeleine.

Par ailleurs, on se rappelle que c'est durant cette période que se font sentir de nouveaux besoins en matière d'éducation, besoins qui donneront lieu à des tentatives d'ajustement du système scolaire. Ces efforts obligeront les commissions scolaires à accroître en nombre et en qualité les services d'enseignement. À Yamaskaville, on verra aussi le pensionnat Sainte-Marie être mêlé de près aux entreprises des autorités scolaires.

A. Le personnel enseignant

Entre 1940 et 1960, les dépenses salariales de la commission scolaire de Yamaskaville enregistrent une croissance vertigineuse. Alors qu'ils totalisaient la somme de 9 300.00\$ en 1939-40, les salaires atteignent 23 179.00\$ en 1949-50, soit une augmentation de 149,23%. Dix ans plus tard, le traitement du personnel s'établit à 81 629.00\$, soit une augmentation de 252,16% par rapport à 1949-50.

Durant ces deux décennies, les salaires versés dans l'ensemble des commissions scolaires québécoises connaissent une croissance tout aussi marquée⁴¹.

L'augmentation du nombre d'enseignants est l'un des phénomènes qui participent à la poussée des dépenses salariales. Entre 1930 et 1949, le nombre total de professeurs dans les deux écoles sous-contrôle de Yamaskaville n'avait guère dépassé la vingtaine. Au début des années 1950, la croissance de la clientèle et, bientôt, l'allongement de la scolarité, obligent les commissaires à embaucher régulièrement. Au nombre de 22 en 1950-51, l'effectif grimpe à 33 en 1955-56, puis atteint 36 en 1960-61⁴². Ce nouveau personnel est essentiellement constitué d'institutrices laïques. Aux titulaires de classes régulières s'ajoutent, à la fin des années 1950, deux professeurs dispensant, à temps partiel, les cours de culture physique, dont un par école. Enfin, les membres de la direction, portés de 3 à 4 en 1957-58, complètent le personnel rémunéré.

Le relèvement des salaires constitue un second phénomène qui contribue à la hausse des dépenses salariales. Celui-ci résulte d'un ensemble de facteurs qu'on se bornera à exposer très brièvement. Suite à l'accroissement spectaculaire de la clientèle et au développement accéléré, dans les années 1950, du primaire supérieur, la demande pour du personnel laïc devient très forte. Or, les salaires versés jusque-là dans l'enseignement ne favorisaient guère le recrutement. Aussi les commissions scolaires doivent-elles hausser les salaires pour s'attirer des candidats. En outre, les progrès du syndicalisme et les pressions gouvernementales concourent eux aussi au relèvement des salaires.

Le relèvement des salaires se répercute avantageusement sur la rémunération des frères et des soeurs de Yamaskaville qui constituent, au milieu des années 1950, un peu moins de la moitié de l'effectif enseignant. Entre 1939-40 et 1959-60, leur traitement augmentera respectivement de 341% et de 450%. La poussée des salaires qui confronte alors la commission scolaire contraste singulièrement avec la stabilité de la masse salariale dont elle avait bénéficié durant la période antérieure.

Dans ce mouvement à la hausse, la progression de la rémunération des frères du collège s'aligne sensiblement sur la moyenne provinciale des salaires versés aux instituteurs religieux. En contrepartie, celle des religieuses de l'école Sainte-Madeleine s'élève plus fortement que la moyenne et, pour cette raison, elle retient notre attention.

On se souvient que, durant les années 1930, les salaires des religieuses étaient toujours inférieurs au traitement moyen payé à leurs consœurs (voir tableau III). La même comparaison effectuée pour 1949-50 et 1959-60, avec comme point de référence les salaires de 1939-40, révèle une réalité fort différente (tableau IV).

En une dizaine d'années, les salaires des religieuses de l'école publique vont tripler pour ainsi rejoindre et dépasser, en 1949-50, le traitement annuel moyen des religieuses enseignantes du Québec. Après cette forte poussée, la progression des salaires des institutrices religieuses de l'école Sainte-Madeleine est moins accentuée et tend à se stabiliser au niveau de la moyenne provinciale des salaires versés aux religieuses enseignantes.

Incontestablement, cette période en est une de rattrapage pour la congrégation des soeurs de Yamaskaville. Alors qu'elle avait accepté antérieurement de faibles conditions salariales pour ses membres, la congrégation se montre dorénavant résolument revendicatrice. Par la voix de la directrice locale ou celle de la supérieure provinciale, des hausses de salaires d'une centaine de dollars sont demandées presque annuellement à partir du milieu des années 1940⁴³. La plupart du temps, les commissaires accèdent aux revendications des religieuses, non sans tenter, à quelques reprises, de diminuer l'importance des augmentations.

Il nous faut à présent aborder le phénomène de la laïcisation du personnel enseignant qui débute dans les années 1950. On a vu précédemment que l'embauche d'institutrices laïques était devenue nécessaire pour satisfaire aux besoins issus de l'accroissement de la clientèle. Or, toutes ces institutrices ne s'additionnent pas simplement à l'effectif religieux déjà en place. En effet, un certain nombre de laïques viendront remplacer une partie du personnel religieux. Le tableau IV permet de visualiser l'évolution, de 5 ans en 5 ans, de chaque catégorie d'enseignants entre 1945-46 et 1960-61.

D'une part, la progression du nombre d'institutrices laïques durant ces 15 ans est remarquable. Absentes des écoles publiques en 1945-46, celles-ci représentent 54,55% de l'effectif en 1955-56. Cinq ans plus tard, les 25 institutrices constituent près de 70% du corps enseignant de Yamaskaville. D'autre part, l'examen du personnel religieux montre une baisse plus marquée du côté des soeurs que chez les frères. C'est donc à l'école de filles que les institutrices laïques seront les plus nombreuses à se substituer au personnel religieux.

Cette modification dans la composition du corps professoral n'est pas sans effet sur les dépenses salariales de la commission scolaire. Chaque fois qu'une religieuse quitte l'école Sainte-Madeleine, il en coûte plus cher pour la remplacer par une laïque. En 1950-51, par exemple, le salaire d'une institutrice laïque était supérieur de 20% à celui d'une religieuse. Dix ans plus tard, l'écart salarial s'établissait à 40% en faveur de l'institutrice laïque⁴⁴.

La régression du nombre d'enseignantes religieuses à l'école Sainte-Madeleine nous amène à nous interroger sur les raisons qui ont motivé leur départ au début des années 1950. Cette question n'est pas facile à documenter. En premier lieu, on peut exclure l'idée d'un manque d'effectifs⁴⁵. Puisque la diminution du nombre de religieuses au secteur public coïncide avec le relèvement des salaires, il nous apparaît pertinent de formuler l'hypothèse suivante: il faut désormais moins de religieuses à l'école publique pour retirer un revenu égal, sinon supérieur pour la congrégation. Les religieuses ainsi libérées pourront être utilisées ailleurs dans la congrégation sans pour autant que la part de ses revenus de source publique dans les revenus totaux n'en soit affectée. La relation établie au tableau V, entre le nombre de religieuses en poste à l'école Sainte-Madeleine et la part de leur traitement dans les recettes totales du pensionnat, tend à confirmer cette hypothèse.

Les données présentées ci-dessus sont éloquentes. En 1940, il a fallu l'apport de 11 salaires pour générer 22,53% des recettes du pensionnat. Dix ans plus tard, 7 salaires suffiront à assurer environ le quart des revenus totaux. Pour expliquer le pourcentage plus faible de 1945, il faut se rappeler que cette année-là coïncide avec une forte poussée des revenus privés et précède quelque peu le relèvement marqué des salaires. En l'absence des états financiers du pensionnat postérieurs à 1955, on ne peut produire les chiffres pour 1960.

On est en droit de se demander à quelles autres fins ont été employées les religieuses retirées de l'école publique. Un certain nombre ont réintégré le secteur privé, tandis que d'autres ont effectué un retour aux études, soit à l'intérieur du réseau d'institutions de la congrégation, soit à l'université. Sur ce dernier point, un rapport sur le personnel du pensionnat en 1962-63 révèle que 6 religieuses, qui comptaient déjà plusieurs années d'enseignement à leur actif, ont obtenu soit des brevets d'enseignement supérieur, soit des brevets «A» ou «B» entre 1955 et 1962⁴⁶. Ce mouvement de retour aux études est d'ailleurs généralisé dans l'ensemble des congrégations féminines du Québec, ainsi qu'en font foi les statistiques publiées par l'*Association des religieuses enseignantes du Québec (AREQ)*⁴⁷.

Suite à l'adoption de la loi sur la fréquentation scolaire obligatoire, il est possible de constater des changements considérables dans la situation du personnel enseignant à Yamaskaville, et tout spécialement, à l'école de filles. Contrairement à la période précédente, la commission scolaire ne peut plus confier la charge complète de l'instruction publique des filles aux seules religieuses. Il lui faut non seulement ouvrir de nouveaux postes, qu'occuperont les laïques, mais aussi remplacer par des institutrices les religieuses qui laissent l'école publique. Et celles qui restent commandent désormais des salaires plus élevés.

Par ailleurs, la nature des diplômes qu'obtiennent les religieuses qui retournent aux études indique clairement l'intention de celles-ci d'investir le champ de l'enseignement secondaire public établi dans les années 1950. On peut croire qu'un certain nombre s'y dirigeront. Dûment qualifiées et fortes de leurs longues années d'expérience, celles-ci pourront prétendre à un traitement nettement plus intéressant.

B. Création et extension de l'enseignement secondaire public

Les nouveaux besoins en matière d'éducation qui émergent dans la société québécoise d'après-guerre conduisent à diverses tentatives de modernisation du système scolaire. Sur le plan pédagogique, ces efforts de renouvellement aboutissent, en 1956, à l'instauration du cours secondaire public. Ce dernier vient remplacer les cours primaire complémentaire et primaire supérieur établis respectivement en 1923 et en 1929. Entre 1956 et 1960, de nouveaux programmes sont élaborés pour les niveaux de scolarité qui s'étendent de la 8^e à la 12^e année. Au terme de ces transformations, l'école secondaire publique de garçons comporte 6 cours: général, commercial, scientifique, classique, agricole et industriel. Du

côté des filles sont offerts les cours général, commercial, scientifique, classique et arts familiaux⁴⁸.

Par l'instauration du cours secondaire public, on visait non seulement à ajuster le système scolaire aux réalités nouvelles de la société québécoise, mais aussi, à «permettre à un plus grand nombre d'enfants de pouvoir accéder à l'Université sans passer nécessairement par le collège classique»⁴⁹.

Naturellement, la mise en place du cours secondaire ne va pas sans alourdir considérablement les charges financières des commissions scolaires. Plusieurs d'entre elles doivent alors construire de nouvelles écoles. De plus, l'introduction des nouveaux cours exige l'achat de matériel didactique, la mise sur pied de laboratoires et la fourniture gratuite de manuels aux élèves. Enfin, la régionalisation de l'enseignement secondaire qui s'amorce dans les années 1950 entraîne des coûts supplémentaires inhérents au transport des élèves⁵⁰.

À Yamaskaville, l'implantation du cours secondaire public marque le lieu d'un nouvel épisode dans les rapports entre la commission scolaire et le pensionnat Sainte-Marie. Rappelons d'abord la situation qui prévalait dans les écoles de Yamaskaville avant 1956 sur le plan académique. À cet effet, le tableau VI présente les niveaux de scolarité offerts respectivement au pensionnat, à l'école Sainte-Madeleine et au collège Saint-Jean entre 1930-31 et 1955-56.

Jusqu'en 1955-56, l'école publique de filles ne dispense que les cours primaires élémentaire et complémentaire, ce dernier étant offert depuis 1945-46 seulement. En conséquence, une jeune fille qui désire poursuivre ses études doit obligatoirement se diriger vers le secteur privé, en l'occurrence le pensionnat Sainte-Marie. Déjà en 1932-33, ce dernier offre les deux premières années du cours primaire supérieur. En 1933-34, le pensionnat inaugure le cours Lettres-Sciences, ajoutant ainsi une 11e année. Apparenté au cours primaire supérieur public en ce qui a trait au contenu, le cours Lettres-Sciences se veut plus prestigieux en raison de son affiliation à l'université⁵¹.

La volonté dont fait preuve le pensionnat Sainte-Marie de se démarquer du secteur public n'est pas un cas isolé. Il s'agit là d'un phénomène fort répandu dans l'ensemble des congrégations religieuses enseignantes⁵². La scolarité plus longue offerte dans les pensionnats favorisait assurément le recrutement d'une clientèle payante.

La présence du pensionnat Sainte-Marie à Yamaskaville a eu certainement une incidence sur le développement limité de l'instruction des filles au secteur public. Au fond, la situation à l'école Sainte-Madeleine profitait autant aux commissaires qu'aux religieuses. En effet, le dédoublement de structures déjà existantes au privé aurait entraîné des déboursés supplémentaires pour les commissaires, tout en privant le pensionnat d'une partie de sa clientèle. Paradoxalement, c'est la situation contraire qui prévaut pour les garçons: l'école publique permet l'existence d'un internat masculin.

En effet, l'école publique de garçons était nettement mieux desservie. Après avoir instauré le cours primaire complémentaire quelques années après sa création, les commissaires étendront progressivement la scolarité à la 10e et à la

11e année du cours primaire supérieur. Précisons que la 12e année, qui complétait le cours supérieur, n'était guère dispensée dans l'ensemble du Québec. En 1944-45, par exemple, on ne retrouvait que 46 classes de garçons et 38 classes de filles de ce niveau dans toute la province⁵³.

Durant toute la période 1930-1955, les possibilités de s'instruire au secteur public sont donc beaucoup plus limitées pour les filles que pour les garçons de Yamaskaville. Or, la création du secondaire public en 1956 doit, entre autres choses, permettre l'accès des filles à l'instruction publique prolongée.

Or, la commission scolaire ne dispose ni des locaux adéquats, ni de l'équipement requis pour assurer l'enseignement secondaire aux filles de la municipalité. Pour solutionner ce problème, les commissaires se tournent, une fois de plus, vers le pensionnat Sainte-Marie. En août 1956, ils informent le Département de l'Instruction publique qu'ils souhaitent envoyer au pensionnat toutes les jeunes filles qui voudront entrer en 10e année⁵⁴. Pour chacune d'elles—une douzaine à la rentrée de septembre—les commissaires paieront aux religieuses une rétribution mensuelle de 5.00\$⁵⁵. Au cours des cinq années suivantes, toutes les jeunes filles du secteur public inscrites en 10e, 11e et 12e années seront systématiquement dirigées vers le pensionnat. Notons qu'aucun salaire ne sera versé aux religieuses du pensionnat.

On voit facilement les avantages que procure un arrangement semblable à la commission scolaire. Les commissaires n'auront pas à embaucher d'enseignants supplémentaires ni à défrayer les coûts de l'infrastructure nécessaire à l'implantation des nouveaux cours: laboratoires, classes de dactylo, classes d'enseignement ménager, etc. Cette infrastructure, c'est le pensionnat-école privée qui l'a développée à ses frais pour dispenser un éventail de cours à sa clientèle privée: cours Lettres-Sciences, cours commercial, cycle complet du cours primaire supérieur et classe d'enseignement ménager.

Ainsi donc, le développement de l'instruction publique des filles se fera à peu de frais grâce à la présence du pensionnat à Yamaskaville. À l'école de garçons, par contre, les commissaires devront assumer la totalité des dépenses requises pour implanter une 12e année, offrir de nouvelles options, réaménager les locaux et moderniser l'équipement. De plus, ces services restent disponibles pour les pensionnaires du collège.

En 1960, le relèvement de l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à 16 ans pose un nouveau problème à la commission scolaire. Le collège et l'école des filles sont rapidement engorgés et les efforts que doit faire celle-ci pour offrir le cours secondaire et ses multiples options ne tardent pas à se révéler bien au-dessus de ses capacités financières.

Pour parvenir à dispenser l'enseignement secondaire complet aux garçons et aux filles, et afin de rationaliser les coûts d'opération, la commission scolaire de Yamaskaville et celles des municipalités voisines souscrivent alors au processus de régionalisation de l'enseignement secondaire qui s'amorce à la fin des années 1950⁵⁶. En 1963, un arrêté en conseil sanctionne le regroupement des administrations locales en une commission scolaire régionale⁵⁷.

* * *

La division du système d'enseignement catholique entre un réseau public et un réseau privé constitue assurément l'une des caractéristiques fondamentales du système scolaire québécois d'avant la réforme de l'éducation des années 1960. L'analyse qu'en ont faite les historiens conclut au cloisonnement des deux réseaux. L.-P. Audet parle de «duplications coûteuses» et d'un système scolaire qui «manquait tragiquement d'unité de direction (...)»⁵⁸. Abondant dans le même sens, les auteurs de la synthèse *Le Québec depuis 1930* relèvent «un foisonnement d'institutions privées, parallèles ou concurrentes aux institutions publiques»⁵⁹. Il se dégage de ces propos l'image de deux réseaux évoluant indépendamment l'un de l'autre.

Or, notre analyse des rapports entre le pensionnat Sainte-Marie et la commission scolaire de Yamaskaville illustre l'existence de liens nombreux qui révèlent que la séparation entre l'école publique et l'école privée était beaucoup moins étanche que ce qu'on a pu croire jusqu'ici. On savait déjà que les deux réseaux se trouvaient imbriqués par la présence des religieuses enseignantes à l'école publique et au pensionnat. Toutefois, on a découvert que les rapports entre le public et le privé s'étendaient bien au-delà des seules ressources humaines de la congrégation religieuse. On a vu les autorités scolaires publiques locales et régionales recourir à maintes reprises aux ressources matérielles qu'offrait la présence du pensionnat à Yamaskaville. Que ce soit à l'occasion de la reconstruction de l'école Sainte-Madeleine des années 1930, ou, plus tard, dans le cas de l'établissement d'une école secondaire régionale, le pensionnat s'est trouvé intimement lié aux actions de l'administration scolaire. En outre, on a vu celle-ci tirer profit des services d'enseignement secondaire dispensés par le pensionnat pour assurer, sans avoir à les développer, des services équivalents pour les filles du secteur public.

Par ailleurs, la problématique de la différence entre l'instruction des garçons et celle des filles s'est révélée tout aussi importante que celle des rapports entre les secteurs public et privé. Cette problématique liée aux sexes se trouve, à notre avis, au coeur du système scolaire québécois d'avant 1960. Les conditions matérielles dans lesquelles ont évolué les écoles sous-contrôle et les services d'enseignement offerts respectivement aux garçons et aux filles constituent des manifestations on ne peut plus significatives de cette différence.

L'analyse ne permet pas de dégager avec certitude les raisons qui ont motivé l'attitude des commissaires d'écoles de Yamaskaville. Il est toutefois permis de croire que la présence du pensionnat Sainte-Marie a en quelque sorte justifié la commission scolaire de ne pas développer davantage le secteur public de l'instruction des filles. On peut même penser que la situation observée à Yamaskaville a pu se reproduire dans plusieurs petites villes.

On voit ici le rôle paradoxal joué par la présence d'un pensionnat dans un lieu donné. En dispensant un enseignement plus avancé, celui-ci s'est fait le

moteur du développement de l'instruction des filles. Par contre, sa présence semble avoir eu pour effet de limiter l'expansion de l'enseignement au secteur public. En d'autres mots, l'école privée a été la promotrice de l'instruction des filles, mais pas de toutes les filles.

Au fond, la question fondamentale qui se pose au terme de cette recherche est la suivante: au-delà d'une certaine formation de base, l'instruction des filles ne devenait-elle pas un luxe? N'est-il pas significatif que l'école publique de filles n'ait offert que les degrés de scolarité inférieurs, l'initiative de développer un enseignement plus avancé étant assumée par l'école privée? À notre avis, l'analyse des rapports entre les secteurs privé et public de Yamaskaville illustre concrètement les répercussions qu'a eu le discours éducatif sur la mise en place des structures scolaires. Les études consacrées au discours éducatif⁶⁰ ont montré l'ambivalence entourant l'instruction des filles en ce qui a trait à la nature et à l'étendue du savoir à dispenser à celles qu'on destinait à devenir des épouses et des mères. Dans la pratique, cette ambivalence s'est manifestée au niveau des efforts financiers consentis par la société dans le développement de l'instruction des filles.

NOTES

1. L.-P. Audet, *Histoire de l'enseignement au Québec* (Montréal/Toronto: Holt, Rinehart et Winston, 1971), Tome 1 (1608-1840), 432 p., Tome 2 (1840-1971), 496 p.
2. M. Dumont et N. F.-Eid, *Les couventines. L'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes, 1840-1960* (Montréal: Boréal, 1986), 315 p.
3. N. F.-Eid et M. Dumont, *Maîtresses de maison, maîtresses d'école. Femmes, famille et éducation dans l'histoire du Québec* (Montréal: Boréal Express, 1983), 413 p. Cet ouvrage rassemble des articles issus de recherches antérieures à la formation du GRHEF.
4. G. Gendron, *La contribution financière du clergé séculier et des communautés religieuses à l'enseignement dans la province de Québec* (Montréal: École des HEC, 1946), polycopié, 47 p.
5. A. Lebel, «Les propriétés foncières des Ursulines et le développement de Québec, 1854-1940» *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 25, 1981, 119-132.
6. M.-P. Malouin, «L'Académie Marie-Rose, 1876-1911» (Thèse de M.A., Université de Montréal, 1980), 270 p. Une version remaniée de ce mémoire a fait l'objet d'un livre intitulé *Ma soeur, à quelle école allez-vous?* (Montréal: Fides, 1985), 171 p.
7. Quelques éléments de cette recherche ont été publiés. Voir M. Dumont et L. Champagne, «Le financement des pensionnats de jeunes filles; le modèle des Soeurs de Sainte-Anne» dans *Société canadienne d'histoire de l'Église Catholique*, 1986, 63-92; M. Dumont, «La gestion financière des religieuses» dans Claudine Baudoux et al., *Féminisation et masculinisation de la gestion*, Cahiers de recherche du GREMF, no 29, 1989, 107-142; L. Champagne et M. Dumont, «Le financement d'un séminaire diocésain: le Séminaire de Sherbrooke, 1915-1950. Comparaison avec le

- financement des pensionnats de jeunes filles» dans *Revue d'histoire de l'éducation/ Historical Studies in Education* 2, 2 (Automne 1990): 339-51.
8. P.-A. Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise, 1867-1929* (Montréal: Boréal Express, 1979), 542.
 9. Voir note 6.
 10. *Accords et Conventions entre les commissaires d'écoles de [Yamaskaville] et les Frères de l'Instruction chrétienne*, 4 juin 1920, 1-3.
 11. *Procès-verbaux de la Municipalité scolaire de la ville de [Yamaskaville]*. Tome 1918-41, 4 juillet 1922, 68 (désormais PVMSVY).
 12. *RSIP*, 1914-1915, 103.
 13. «Rapport de l'inspecteur d'écoles», 5 mars 1921, *PVMSVY*, Tome 1918-41, 36.
 14. «Rapport de l'inspecteur d'écoles», 8 octobre 1930, *PVMSVY*, Tome 1918-41, 338.
 15. *PVMSVY*, Tome 1918-41, 17 septembre 1930, 334.
 16. «Rapport de l'inspecteur d'écoles», 11 juin 1922, *PVMSVY*, Tome 1918-41, 65.
 17. «Rapport de l'inspecteur d'écoles», 8 octobre 1930, *PVMSVY*, Tome 1918-41, 338-339.
 18. *PVMSVY*, Tome 1918-41, 1er octobre 1931, 367-368.
 19. «Lettre de Cyrille-F. Delage, Surintendant de l'Instruction publique», 9 février 1932, *PVMSVY*, Tome 1918-41, 381.
 20. *PVMSVY*, Tome 1918-41, 27 avril 1935, 510.
 21. *PVMSVY*, Tome 1918-41, 8 mai 1935, 511.
 22. *PVMSVY*, Tome 1918-41, 8 mai 1935, 512.
 23. «Taxes et bilan», *États financiers des corporations scolaires, 1929-30 et 1934-35*, respectivement 56 et 21.
 24. *Loc. cit.* Cette situation résulte de l'implantation, en 1931, d'une importante usine à Yamaskaville et, à sa suite, du développement d'un nouveau quartier résidentiel.
 25. *PVMSVY*, Tome 1918-41, 8 mai 1935, 513.
 26. *Loc. cit.*
 27. *PVMSVY*, Tome 1918-41, 29 août 1935, 538.
 28. *PVMSVY*, Tome 1918-41, 21 octobre 1935, 563.
 29. *PVMSVY*, Tome 1918-41, 24 janvier 1936, 573.
 30. *PVMSVY*, Tome 1918-41, 26 novembre 1936, 601.
 31. *États des Recettes et Dépenses* du pensionnat Sainte-Marie, 1931 à 1935, Archives de la Maison Provinciale (désormais AMP).
 32. Ces moyennes ont été calculées à partir des *États financiers des corporations scolaires*. Il importe de faire une distinction entre les commissions scolaires rurales, celles des cités, comme Montréal, et celles des villes. Le rendement de la taxe foncière et l'échelle des salaires diffèrent de l'une à l'autre et, en conséquence, influencent la part des salaires dans l'ensemble des dépenses. Pour établir une comparaison valable, nos calculs ont été effectués à partir des bilans financiers des seules corporations des villes, catégorie dont fait partie celle de Yamaskaville.
 33. *PVMSVY*, Tome 1918-41. Ceux-ci reproduisent annuellement les termes des contrats d'engagement du personnel.
 34. M. Dumont et M.-P. Malouin, «Évolution et rôle...», *op. cit.*, 218.
 35. Voir, entre autres, la thèse de doctorat de M. Thivierge, «Les institutrices laïques à l'école primaire catholique au Québec, de 1900 à 1964» (Québec, Université Laval, 1981), 436 p.
 36. S. Mainville, «La revue *La Petite École* et l'institutrice rurale, 1927-1937» (M.A., UQAM, 1981), 45.

37. M. Thivierge, «La syndicalisation des institutrices catholiques, 1900-1959», *Maîtresses de maison, maîtresses d'école, op. cit.*, 176.
38. *PVMSVY*, Tome 1918-41, 18 mai 1936, 584.
39. Le pensionnat des frères accueille 30 pensionnaires en 1921, 70 en 1923, 105 en 1926. Ce chiffre se maintient jusqu'en 1941. Par la suite, le collège sert de postulat pour la congrégation de 1941 à 1947. (Archives des Frères de Yamaskaville).
40. Tirés des inscriptions en septembre, dont le nombre est reproduit annuellement dans les *PVMSVY*, Tomes 1918-41, 1941-53 et 1953-60.
41. Les dépenses salariales totales des commissions scolaires étaient de 13.5 millions \$ en 1940, de 36.5 millions \$ en 1950 (+ 170,37%) et de 120.5 millions \$ en 1960 (+ 230,14%). Chiffres tirés des *États financiers des corporations scolaires de 1939-40, 1949-50 et 1959-60*.
42. *PVMSVY*, Tome 1941-53, 19 septembre 1950, 318. Tome 1953-60, 22 août 1955, 129. Tome 1960-71, 1er septembre 1960, 1.
43. Les *PVMSVY* font état des demandes salariales des religieuses, mais ne rapportent pas les arguments que font valoir celles-ci pour justifier leurs revendications.
44. Une institutrice laïque gagnait 1 200.00\$ en 1950-51, comparativement à 1 000.00\$ pour une religieuse. En 1960-61, la première recevait 2 450.00\$, la seconde touchait 1750.00\$. Ces chiffres sont tirés des *PVMSVY*, Tome 1941-53, 20 juin 1950, 309. Tome 1953-60, 8 août 1960, 496.
45. À l'aide du *Canada ecclésiastique*, on a effectué un relevé aux 5 ans, du nombre de religieuses de la congrégation au Canada pour la période 1940 à 1960. Le sondage montre une légère augmentation de l'effectif durant cette période.
46. *Rapport statistique, Année scolaire 1962-63* (AMP).
47. On pourra consulter la section «Compétences» du *Bulletin de l'AREQ*, Vol. 4, no 1, janv.-fév.-mars 1965, 17-50.
48. L.-P. Audet, *op. cit.*, Tome 2, 271-272.
49. *Loc. cit.*
50. *Rapport Parent, op. cit.*, Vol. 5, 56.
51. Pour en savoir davantage sur le cours Lettres-Sciences, on pourra consulter le mémoire de maîtrise de J. Lebrun, «Le cours Lettres-Sciences, 1916-1960» (Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 1985), 124 p.
52. M.-P. Malouin, *Ma soeur, à quelle école, op. cit.*, 69-86.
53. M. Dumont et N. Fahmy-Eid, *Les couventines, op. cit.*, 96.
54. *PVMSVY*, Tome 1953-60, 13 août 1956, 207.
55. *PVMSVY*, Tome 1953-60, 6 septembre 1956, 214.
56. Ce processus, que la Loi des corporations d'écoles secondaires va officialiser en 1960, aboutira à ce que l'on a appelé l'«Opération 55», du fait de la création de 55 commissions scolaire régionales. L.-P. Audet, *op. cit.*, Tome 2, 372.
57. *PVMSVY*, Tome 1960-71, 29 février 1963, 150.
58. L.-P. Audet, *op. cit.*, Tome 2, 350.
59. P.-A. Linteau *et al.*, *op. cit.*, 93.
60. On pourra se référer, entre autres, à L. Ferretti, «La philosophie de l'enseignement», *Les couventines, op. cit.*, 143-166; N. F.-Eid, «La presse féminine au Québec (1890-1920): une pratique culturelle et politique ambivalente», *Femmes et politique*, Yolande Cohen, éd. (Montréal, Le Jour, 1981): 101-115. Une partie du texte de Eid est consacrée aux idées-forces qui se dégagent de la presse féminine en matière d'éducation des filles.

Tableau I

Répartition des dépenses effectuées par la commission scolaire de Yamaskaville
entre l'école de garçons et l'école de filles

1929-30 et 1939-40

Postes de dépenses	1929-1930		1939-1940	
	École garçons	École filles	École garçons	École fille
Entretien	975.81\$	811.42\$	1 382.95\$	1 280.57\$
Fournitures, Réparations, Mobilier, logement	2 905.07\$	411.83\$	3 095.05\$	700.48\$
Récompenses	75.00\$	50.00\$	135.00\$	65.00\$
Dépenses totales	3 955.88\$	1 303.25\$	4 613.00\$	2 046.05\$
Nombre d'élèves	283	270	254	275

Source: PVMSVY. Tome 1918-1941.

Tableau II

Traitement annuel des frères et des soeurs des écoles publiques de Yamaskaville

comparé au traitement annuel moyen des instituteurs religieux et laics

des deux sexes dans les écoles catholiques sous-contrôle du Québec

1920-30, 1934-35 et 1939-40

Années	Frères de Yamaska-ville	Instituteurs religieux	Instituteurs laics	Soeurs de Yamaska-ville	Instituteurices religieuses	Instituteurices laiques
1929-30	600.00\$	571.00\$	1641.00\$	300.00\$	383.00\$	397.00\$
1934-35	600.00\$	565.00\$	1459.00\$	300.00\$	359.00\$	315.00\$
1939-40	600.00\$	592.00\$	1768.00\$	300.00\$	391.00\$	412.00\$

Sources: PVMVY. Tome 1918-41
 RSIP. 1930-31, 1935-36 et 1940-41.

Tableau III

Traitement annuel des religieuses de l'école Sainte-Madeleine

comparé au traitement annuel moyen des religieuses
dans les écoles catholiques sous-contrôle du Québec,

1930-40, 1949-50 et 1959-60

Années	Soeurs de l'école Sainte- Madeleine	Augmentation décennale en %	Traitement provincial moyen	Augmentation décennale en %
1939-40	300.00\$	—	391.00\$	—
1949-50	900.00\$	+ 200	872.00\$	+ 123,02
1959-60	1 650.00\$	+ 83,33	1 651.00\$	+ 89,33

Sources: PVMSVY. Tome 1918-41, 1941-53 et 1953-60.
RSIP. 1940-41, 1949-50 et 1959-60.

Tableau IV

Évolution des effectifs enseignants religieux et laïc
dans les écoles sous-contrôle de Yamaskaville

de 1945-46 et 1960-61

Années	Frères	Soeurs	Institutrices laïques	Total des effectifs
1945-46	10	11	—	21
1950-51	9	7	6	22
1955-56	9	6	18	33
1960-61	7	4	25	36

Source: PVMSVY. Tomes 1941-53, 1953-60.

Tableau V

Nombre d'institutrices religieuses à l'école publique par rapport

à la part des salaires dans les revenus totaux

du pensionnat Sainte-Marie, 1940-1955

Années	Enseignantes religieuses rémunérées	Part des salaires dans les revenus totaux
1940	11	22,53%
1945	11	15,18%
1950	7	25,74%
1955	6	22 %

Sources: PVMSVY. Tomes 1918-41, 1941-53 et 1953-60.

Etats des Recettes et Dépenses du pensionnat Sainte-Marie, 1940, 1945, 1950 et 1955 (AMP).

Tableau VI

Niveaux de scolarité dispensés dans les écoles des secteurs
privé et public de Yamaskaville, de 1930-31 à 1955-56

Années	Pensionnat	Écoles publique de filles	École publique de garçons
1930-31	* CP à 9	CP à 5	2 à 8
1931-32	↓	CP à 6	↓
1932-33	CP à 10	↓	↓
1933-34	CP à 11	↓	↓
1934-35	↓	↓	↓
1935-36	↓	↓	↓
1936-37	↓	CP à 7	2 à 9
1937-38	↓	1 à 7	↓
1938-39	↓	↓	↓
1939-40	↓	↓	↓
1940-41	↓	↓	↓
1941-42	↓	↓	↓
1942-43	↓	↓	↓
1943-44	↓	↓	↓
1944-45	↓	↓	↓
1945-46	↓	1 à 9	2 à 10
1946-47	↓	↓	↓
1947-48	↓	↓	↓
1948-49	1 à 12	↓	↓
1949-50	↓	↓	↓
1950-51	↓	↓	↓
1951-52	↓	↓	2 à 11
1952-53	↓	↓	↓
1953-54	↓	↓	↓
1954-55	↓	↓	↓
1955-56	↓	↓	↓

Sources: Listes du personnel et d'emplois (AMP).
PVMSVY. Tomes 1918-41, 1941-53, 1953-60.

*CP Cours préparatoire